

La séance est ouverte à 20h35.

L'an deux mil vingt-cinq,
Le onze septembre à vingt heures trente minutes :
Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
À la Mairie de Miremont,
Sous la présidence de M. BAURENS Serge, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 05/09/2025

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, RAMOS Jean-Louis, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, MEYER Gérald, FLORIVAL Guy, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, DIDIER Éric.

Absents excusés : MONIER Cathy

Absents non excusés : CORET Alexandra, FRITZ Sandrine, MINATEL Thierry, BOUTCHAKKOUCHT Hafid.

Absents ayant donné pouvoir :

BILLA Thi-Maï donne pouvoir à DIDIER Claude

COQUILLAT Laurence donne pouvoir à FLORIVAL GUY

LAHCINI Yasmîna donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine

FEDOU Emmanuelle donne pouvoir à DIDIER Éric

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet. (19/25)

(01/1109/2025 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

- Accepte la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet,
- Accepte la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet sur lequel l'agent était affecté,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives.

2- Création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet. (20/25)

(02/1109/2025 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

- Accepte la création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe à temps non complet,
- Accepte la suppression d'un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet sur lequel l'agent était affecté,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives.

3- Recours au Contrat d'Apprentissage. (21/25)

(03/11/2025 – Personnel Communal)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- Décide d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un apprenti conformément au tableau suivant :

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	CAPa Jardinier Paysagiste	2 ans

- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

4- Avenant Travaux d'Aménagement de voirie du Chemin de la Tuilerie – Commune de Miremont – Lot Unique – VRD – Entreprise Jean LEFEBVRE Midi-Pyrénées. (22/25)

(04/11/2025 – Comptabilité – Marchés Publics)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve l'avenant N°1 (Lot Unique - VRD) au marché de travaux de l'aménagement de voirie du Chemin de la Tuilerie,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

Dit que la somme sera prélevée sur le budget communal 2025.

5- Rénovation des appareils d'éclairage public routiers – Programme LED++ sur la Commune de Miremont - SDEHG. (23/25)

(05/11/2025 – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

Approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG,

Décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune,

Dit que ces contributions seront imputées à l'article 6554 de la section de fonctionnement.

6- Augmentation tarifs concessions – Cimetière communal. (24/25)

(06/11/2025 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

Fixe la tarification des concessions pour les tombes et caveaux à compter du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

Durée de la concession	Tombes (2M ²)	Tombales (3,6M ²)	Caveaux (6M ²)
30 ans	200,00 €	300,00 €	600,00 €
50 ans	400,00 €	600,00 €	900,00 €

Confirme que les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement,

Dit que les recettes seront inscrites à l'article 70311 du budget primitif.

7- Augmentation tarifs concessions Columbarium – Cimetière communal. **(25/25)**

(07/1109/2025 – Comptabilité - Budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 14, Voix contre : 0, Abstention : 0

Fixe la tarification des concessions du columbarium à compter du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

Durée de la concession	Prix de la concession par case
30 ans	600,00 €
50 ans	900,00 €

Confirme que les concessions sont renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement,

Dit que les recettes seront inscrites à l'article 70311 du budget primitif.

8- Frais de représentation pour le 107^{ème} Congrès des Maires de France. **(26/25)**

(08/1109/2025 – Conventions financières)

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,

Votants : 14 ; voix pour : 12, Voix contre : 0, Abstention : 2 (Mr DIDIER Éric, Mme FEDOU Emmanuelle ayant donné pouvoir à Mr DIDIER Éric)

Approuve la prise en charge des frais de déplacement, hébergement et participation au congrès et salon pour Monsieur le 1^{er} Adjoint, Mr Claude DIDIER, à hauteur des frais réels.

Précise que la dépense sera prélevée sur l'article 6185 et interviendra sur justificatifs.

Séance levée à 20 h 55.

Fait à Miremont, le 12 Septembre 2025.

Le Maire,

Serge BAURENS.

Affiché le : 12/09/2025